

**CENTRE REGIONAL
D'INFORMATION JEUNESSE B.F.C.**

27 rue de la République
25000 BESANCON

**RAPPORTS DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
Exercice clos le 31/12/2018**

PROCOMPTA SAS
Commissaire aux comptes
Valparc - ECOLE VALENTIN
BP 3058 - 25046 BESANCON CEDEX

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS
EXERCICE CLOS LE 31 décembre 2018

Aux Membres
de l'association **CENTRE REGIONAL**
D'INFORMATION JEUNESSE B.F.C.
27 rue de la République
25000 BESANCON

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 décembre 2018

Aux Membres,

OPINION

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association CENTRE REGIONAL D'INFORMATION JEUNESSE B.F.C. relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2018, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'Association à la fin de cet exercice.

FONDEMENT DE L'OPINION

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments, que nous avons collectés, sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1er janvier 2018 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les points suivants exposés dans les notes "REGLES ET METHODES COMPTABLES Informations générales et ENGAGEMENTS FINANCIERS" de l'annexe des comptes annuels concernant une opération de fusion intervenue en 2018, une convention de partenariat et les engagements financiers en matière de pensions et retraites.

JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS

En application des dispositions des articles L.823-9 et R. 823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice :

Le CRIJ BFC perçoit des subventions. Nous nous sommes notamment assurés de la traduction régulière dans les comptes des conventions relatives aux subventions et du correct rattachement à l'exercice des sommes reçues ou à percevoir.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

VERIFICATIONS SPECIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport d'activité du Président et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres de l'Association.

RESPONSABILITES DE LA DIRECTION ET DES PERSONNES CONSTITUANT LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE RELATIVES AUX COMPTES ANNUELS

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

RESPONSABILITES DU COMMISSAIRE AUX COMPTES RELATIVES A L'AUDIT DES COMPTES ANNUELS

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsqu'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes annuels prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- Il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- Il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- Il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- Il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

A Besançon, le 28 mai 2019

Le Commissaire aux comptes
PROCOMPTA SAS
représentée par Olivier BRULPORT





BILAN ACTIF

ACTIF		Exercice N 31/12/2018 12			Exercice N-1 31/12/2017 12	Ecart N / N-1	
		Brut	Amortissements et Provisions	Net	Net	Euros	%
ACTIF IMMOBILISE	Immobilisations incorporelles						
	Frais d'établissement						
	Frais de recherche et de développement						
	Concessions, Brevets et droits similaires	14 656	13 472	1 184	2 193	1 009	46.01
	Fonds commercial (1)						
	Autres immobilisations incorporelles						
	Avances et acomptes						
	Immobilisations corporelles						
	Terrains						
	Constructions						
	Installations techniques Matériel et outillage	3 399	3 332	67	342	275	80.43
	Autres immobilisations corporelles	150 104	143 913	6 191	1 679	4 512	268.65
	Immobilisations en cours						
	Avances et acomptes						
Immobilisations financières (2)							
Participations mises en équivalence							
Autres participations	15		15	15			
Créances rattachées à des participations							
Autres titres immobilisés							
Prêts							
Autres immobilisations financières	2 858		2 858	2 393	465	19.43	
Total I	171 031	160 717	10 314	6 622	3 693	55.76	
Comptes de liaison							
Total II							
ACTIF CIRCULANT	Stocks et en cours						
	Matières premières, approvisionnements	24 336		24 336	11 438	12 898	112.77
	En-cours de production de biens						
	En-cours de production de services						
	Produits intermédiaires et finis						
	Marchandises						
	Avances et acomptes versés sur commandes	4 435		4 435		4 435	
	Créances (3)						
	Créances usagers et comptes rattachés	98 811		98 811	114 302	15 491	13.55
	Autres créances	510 446		510 446	199 343	311 103	156.06
Valeurs mobilières de placement							
Instruments de trésorerie							
Disponibilités	226 551		226 551	448 871	222 320	49.53	
Charges constatées d'avance (3)	8 126		8 126	4 255	3 871	90.98	
Total III	872 704		872 704	778 209	94 495	12.14	
Charges à répartir sur plusieurs exercices (IV)							
Primes de remboursement des obligations (V)							
Ecarts de conversion actif (VI)							
TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V+VI)	1 043 735	160 717	883 019	784 831	98 187	12.51	

(1) Dont droit au bail
(2) Dont à moins d'un an
(3) Dont à plus d'un an



BILAN PASSIF

PASSIF		Exercice N	Exercice N-1	Euros	
		31/12/2018	12 31/12/2017	12	%
FONDS ASSOCIATIFS	Fonds propres				
	Fonds associatifs sans droit de reprise	59 725	59 725		
	Ecarts de réévaluation				
	Réserves :				
	Réserves statutaires ou contractuelles				
	Réserves réglementées				
	Autres réserves	154 616	135 784	18 832	13.87
	Report à nouveau	16 899	65 702	82 602	125.72
	Résultat de l'exercice (Excédents ou Déficits)	5 982	2 639	8 621	326.64
	Autres fonds associatifs				
	Fonds associatifs avec droit de reprise :				
	Apports				
Legs et donations					
Résultats sous contrôle de tiers financeurs					
Ecarts de réévaluation					
Subventions d'investissement sur biens non renouvelables	2 500	50	2 451	NS	
Provisions réglementées					
Droit des propriétaires					
Total I	205 923	258 621	52 698	20.38	
	Comptes de liaison				
	Total II				
PROVISIONS ET FONDS DÉDIÉS	Provisions pour risques				
	Provisions pour charges	69 204		69 204	
	Fonds dédiés sur subventions de fonctionnement	217 110	158 458	58 653	37.01
	Fonds dédiés sur autres ressources				
Total III	286 314	158 458	127 857	80.69	
DETTES (1)	Emprunts obligataires				
	Emprunts et dettes auprès d'établissements de crédit (2)	69	12	57	488.25
	Emprunts et dettes financières divers				
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours				
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	127 210	58 609	68 601	117.05
	Dettes fiscales et sociales	197 385	148 606	48 779	32.82
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes	63 551	160 525	96 974	60.41	
Instruments de trésorerie					
Comptes de Régularisation	Produits constatés d'avance	2 566		2 566	
	Total IV	390 781	367 752	23 029	6.26
	Ecarts de conversion passif (V)				
TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V)		883 019	784 831	98 187	12.51

(1) Dont à plus d'un an
Dont à moins d'un an

388 215 367 752

(2) Dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banques



COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N 31/12/2018	Exercice N-1 31/12/2017	Euros 25480	
Produits d'exploitation (1)				
Ventes de marchandises				
Production vendue de Biens et Services	737 119	752 039	14 920	1.98
Production stockée				
Production immobilisée				
Subventions d'exploitation	1 355 368	997 599	357 769	35.86
Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges	56 914	83 102	26 188	31.51
Collectes				
Cotisations	144	576	432	75.00
Autres produits	29	272	242	89.20
Total I	2 149 575	1 833 587	315 988	17.23
Charges d'exploitation (2)				
Achats de marchandises				
Variation de stock (marchandises)				
Achats de matières premières et autres approvisionnements	16 511	16 352	160	0.98
Variation de stock (matières premières et autres approvisionnements)	12 898	34	12 932	NS
Autres achats et charges externes	738 982	684 435	54 548	7.97
Impôts, taxes et versements assimilés	55 057	48 630	6 427	13.22
Salaires et traitements	782 551	573 335	209 216	36.49
Charges sociales	346 720	280 285	66 436	23.70
Dotations aux amortissements et aux provisions				
Sur immobilisations : dotations aux amortissements	4 703	3 233	1 471	45.50
Sur immobilisations : dotations aux provisions				
Sur actif circulant : dotations aux provisions		1 773	1 773	100.00
Pour risques et charges : dotations aux provisions	5 326		5 326	
Subventions accordées par l'association				
Autres charges (2)	163 639	175 752	12 113	6.89
Total II	2 100 593	1 783 828	316 764	17.76
1 - Résultat d'exploitation (I-II)	48 982	49 759	777	1.56
Quotes-parts de Résultat sur opération faites en commun				
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)				
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)				
	10 884	4 111		
	2 245	806		

(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs
(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs



COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N 31/12/2018	Exercice N-1 31/12/2017	Euros	%
Produits financiers				
Produits financiers de participations				
Produits des autres valeurs mobilières et créances d'actif immobilier				
Autres intérêts et produits assimilés	527	771	244	31.64
Reprises sur provisions et transferts de charges				
Différences positives de change	6		6	
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total V	533	771	238	30.84
Charges financières				
Dotations aux amortissements et aux provisions				
Intérêts et charges assimilées	57		57	
Différences négatives de change				
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total VI	57		57	
2. Résultat financier (V-VI)	476	771	295	38.23
3. Résultat courant avant impôts (I-II+III-IV+V-VI)	49 458	50 530	1 072	2.12
Produits exceptionnels				
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	31 958	8 618	23 340	270.84
Produits exceptionnels sur opérations en capital	3 350	500	2 849	569.39
Reprises sur provisions et transferts de charges				
Total VII	35 307	9 118	26 189	287.22
Charges exceptionnelles				
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	19 996	806	19 189	NS
Charges exceptionnelles sur opérations en capital	136	411	275	66.92
Dotations exceptionnelles aux amortissements et aux provisions				
Total VIII	20 131	1 217	18 914	NS
4. Résultat exceptionnel (VII-VIII)	15 176	7 901	7 275	92.07
Impôts sur les bénéfices (IX)				
Total des produits (I+III+V+VII)	2 185 415	1 843 476	341 939	18.55
Total des charges (II+IV+VI+VIII+IX)	2 120 781	1 785 045	335 736	18.81
Solde intermédiaire	64 634	58 431	6 203	10.62
+ Report des ressources non utilisées des exercices antérieurs	158 458	97 387	61 071	62.71
- Engagements à réaliser sur ressources affectées	217 110	158 458	58 653	37.01
5. EXCEDENTS OU DEFICITS	5 982	2 639	8 621	326.64



ANNEXE

Exercice du 01/01/2018 au 31/12/2018

- REGLES ET METHODES COMPTABLES -

Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général 2016.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC 2014-03 et des règlements ANC 2015-06 et 2016-07 relatifs à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

Permanence des méthodes

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

Informations générales complémentaires

Suite à l'AGE du 14 Juin 2018, le CRIJ Franche-Comté a fusionné avec le CRIJ Bourgogne.

A compter de cette date, le CRIJ Franche-Comté devient le CRIJ Bourgogne Franche-Comté avec effet rétroactif au 1er janvier 2018.

Au terme d'une convention relative au Fonds Départemental d'Aide aux Jeunes en Difficulté (FDAJ) signée en Décembre 2003, notre association assure la gestion financière de ce fonds.

Au 31 décembre 2018, des placements et des comptes bancaires au nom du FDAJ figurent à l'actif pour un montant de 7 754 €uros.

Au passif, un compte « Dettes diverses » figure pour un montant de 7 754 €uros.

En date du 16 novembre 2018, Le Département du Doubs a décidé de ne pas renouveler pour 2019 le partenariat au titre du FDAJ avec le CRIJ Bourgogne Franche-Comté.

ANNEXE

Exercice du 01/01/2018 au 31/12/2018

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -

Etat des immobilisations

	Valeur brute début d'exercice	Augmentations	
		Réévaluations	Acquisitions
Autres postes d'immobilisations incorporelles	14 102		776
Installations techniques, Matériel et outillage industriel	3 710		
Installations générales agencements aménagements divers	95 241		
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	41 574		21 988
TOTAL	140 526		21 988
Autres participations	15		
Prêts, autres immobilisations financières	2 393		465
TOTAL	2 408		465
TOTAL GENERAL	157 036		23 229

	Diminutions		Valeur brute en fin d'exercice	Réévaluation Valeur d'origine fin exercice
	Poste à Poste	Cessions		
Autres immobilisations incorporelles		222	14 656	14 656
Installations techniques, Matériel et outillage industriel		311	3 399	3 399
Installations générales agencements aménagements divers			95 241	95 241
Matériel de bureau et informatique, Mobilier		8 699	54 863	54 863
TOTAL		9 011	153 503	153 503
Autres participations			15	15
Prêts, autres immobilisations financières			2 858	2 858
TOTAL			2 873	2 873
TOTAL GENERAL		9 233	171 031	171 031

La colonne Acquisitions d'un montant de 23 229 € intègre la reprise du CRIJ de Dion pour 22 192 € et les acquisitions de l'exercice de 1 037 €

Etat des amortissements

Situations et mouvements de l'exercice	Montant début d'exercice	Dotations de l'exercice	Diminutions Reprises	Montant fin d'exercice
Autres immobilisations incorporelles	11 909	1 785	222	13 472
Installations techniques, Matériel et outillage industriel	3 369	139	176	3 332
Installations générales agencements aménagements divers	95 241			95 241
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	39 895	17 476	8 699	48 672
TOTAL	138 505	17 615	8 875	147 245
TOTAL GENERAL	150 414	19 400	9 097	160 717



ANNEXE

Exercice du 01/01/2018 au 31/12/2018

Ventilation des dotations de l'exercice	Amortissements linéaires	Amortissements dégressifs	Amortissements exceptionnels	Amortissements dégressifs	Dotations
Autres immob.incorporelles TOTAL	1 785				
Instal.techniques matériel outillage indus.	139				
Matériel de bureau informatique mobilier	17 476				
TOTAL	17 615				
TOTAL GENERAL	19 400				

La colonne Dotation d'un montant de 19 400 € intègre la reprise du CRIJ de Dijon de 14 697 € et la dotation de l'exercice de 4 703 €.

Tableau des variations des fonds associatifs

Nature des provisions et des réserves	Montant début d'exercice	Affectation résultats et retraitement	Dotations exercice	Reprise exercice	Montant fin exercice
Fonds propres					
Fonds associatifs sans droit de reprise	59 725				59 725
Réserves :					
Autres réserves	135 784	17 756	54 344	17 756	154 616
Report à nouveau	65 702	82 602		0	16 899
RESULTAT DE L'EXERCICE	2 639	2 639	5 982	0	5 982
Autres fonds associatifs					
Fonds associatifs avec droit de reprise :					
Subventions d'investissement	50		4 000	1 549	2 500
Provisions réglementées					
TOTAL I	258 621	97 719	64 326	19 305	205 923

Etat des provisions

Provisions pour risques et charges	Montant début d'exercice	Augmentations Dotations	Diminutions Montants utilisés	Diminutions Montants non utilisés	Montant fin d'exercice
Autres provisions pour risques et charges		91 378	22 174		69 204
TOTAL		91 378	22 174		69 204

Provisions pour dépréciation	Montant début d'exercice	Augmentations Dotations	Diminutions Montants utilisés	Diminutions Montants non utilisés	Montant fin d'exercice
Sur comptes clients	1 773		1 773		
TOTAL	1 773		1 773		
TOTAL GENERAL	1 773	91 378	23 947		69 204
Dont dotations et reprises d'exploitation		5 326	23 947		

La Colonne Augmentation pour le poste Autres provisions d'un montant de 91 378 € intègre la reprise de la provision du CRIJ de Dijon pour 86 052 € et la dotation de l'exercice de 5 326 €.



ANNEXE

Exercice du 01/01/2018 au 31/12/2018

Etat des échéances des créances et des dettes

Etat des créances	Montant brut	A 1 an au plus	A plus de 1 an
Autres immobilisations financières	2 858	0	2 858
Autres créances clients	98 811	98 811	
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	5 001	5 001	
Autres impôts, taxes et versements assimilés	2 932	2 932	
Divers état et autres collectivités publiques	468 095	468 095	
Débiteurs divers	34 418	34 418	
Charges constatées d'avance	8 126	8 126	
TOTAL	620 241	617 383	2 858

Etat des dettes	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Emprunts et dettes ets crédit à 1 an maximum à l'origine	69	69		
Fournisseurs et comptes rattachés	127 210	127 210		
Personnel et comptes rattachés	85 396	85 396		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	101 590	101 590		
Autres impôts taxes et assimilés	10 399	10 399		
Autres dettes	63 551	63 551		
Produits constatés d'avance	2 566	2 566		
TOTAL	390 781	390 781		

Tableau de suivi des fonds dédiés

Ressources	Montant initial	Fonds à engager au début de l'exercice A	Utilisation en cours d'exercice B	Engagement à réaliser sur nouvelles ressources affectées C	Fonds restant engager en fin d'exercice D = A -B +C
AU 31/12/2018					
Journée Ciné	18 380	18 180	15 924	16 124	18 380
Boussole	40 000			40 000	40 000
PIJ Planoise		13 948	902		13 046
Servicr Civique		19 000	7 980		11 020
CLAP VILLE	8 950	1 050	1 050	6 500	6 500
Région BFC/Site	105 000	83 280	10 500		72 780
Région BFC/CAJ Bourgogne		23 000	50 257	82 641	55 384
TOTAL	172 330	158 458	86 613	145 265	217 110

Les ressources externes obtenues des dons, des legs ou via des subventions, affectées à des projets précis et non encore utilisés conformément à l'engagement pris à l'égard des financeurs sont portées en fin d'exercice au passif du bilan au poste « Fonds dédiés ».

Au compte de résultat sont enregistrés:

- En charges dans le poste « engagements à réaliser sur ressources affectées », les dons et legs reçus dans l'exercice et non utilisés à la clôture
- En produits dans le poste « report des ressources non utilisées des exercices antérieurs », la reprise des sommes inscrites en fonds dédiés, au fur et à mesure que les dépenses relatives aux projets sont engagées.



ANNEXE

Exercice du 01/01/2018 au 31/12/2018

Autres immobilisations incorporelles

Les brevets, concessions et autres valeurs incorporelles immobilisées ont été évaluées à leur coût d'acquisition, mais à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

	Valeurs	Taux d'amortissement
Logiciels	935	100.00
Logiciels	13 720	33.33

Evaluation des immobilisations corporelles

La valeur brute des éléments corporels de l'actif immobilisé correspond à la valeur d'entrée des biens dans le patrimoine compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, mais à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

Evaluation des amortissements

Les méthodes et les durées d'amortissement retenues ont été les suivantes :

Catégorie	Mode	Durée
Matériels et outillages	Linéaire	1 à 3 ans
Agencements et aménagements	Linéaire	7 à 10 ans
Matériel de bureau et info	Linéaire	3 à 5 ans
Mobilier	Linéaire	1 à 10 ans

Evaluation des matières et marchandises

Les matières et marchandises ont été évaluées à leur coût d'acquisition selon la méthode du coût d'achat moyen pondéré.

Evaluation des créances et des dettes

Les créances et dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Dépréciation des créances

Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

Produits à recevoir

Montant des produits à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan	Montant
Autres créances	498 476
Total	498 476



ANNEXE

Exercice du 01/01/2018 au 31/12/2018

Charges à payer

Montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Montant
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	69
Dettes fiscales et sociales	127 998
Autres dettes	33 880
Total	161 946

Charges et produits constatés d'avance

Charges constatées d'avance	Montant
Charges d'exploitation	8 126
Total	8 126
Produits constatés d'avance	Montant
Produits d'exploitation	2 566
Total	2 566

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU COMPTE DE RESULTAT -

Effectif moyen

	Personnel salarié
Cadres	4
Agents de maîtrise et techniciens	18
Total	22

Honoraires des commissaires aux comptes

Le montant total des honoraires des commissaires aux comptes figurant au compte de résultat de l'exercice est de 7 922 €, correspondant aux honoraires facturés au titre du contrôle légal des comptes.

- ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS -

Engagements financiers

Engagements donnés

Engagements en matière de pensions	191 997
Total (1)	191 997

Engagements reçus



ANNEXE

Exercice du 01/01/2018 au 31/12/2018

Engagement en matière de pensions et retraites

La société n'a signé aucun accord particulier en matière d'engagements de retraite.
Ces derniers se limitent donc à l'indemnité conventionnelle de départ à la retraite.
Une reprise de provision pour charge a été comptabilisée pour 22 174 € et une dotation pour charge a été comptabilisée pour 5 326 € au titre de cet exercice..

Indemnité de départ à la retraite

Tranches d'âges	Engagement à	Montant
65 ans	moins d'un an	
60 à 64 ans	1 à 5 ans	11 704
55 à 59 ans	6 à 10 ans	29 460
45 à 54 ans	11 à 20 ans	105 445
35 à 44 ans	21 à 30 ans	39 636
moins de 35 ans	plus de 30 ans	5 752
Engagement total		191 997

Hypothèses de calculs retenues

Depuis le 22 Décembre 2006, la mise à la retraite n'est plus possible qu'à partir de 65 ans. La mise à la retraite à partir de 65 ans est soumise à une procédure spécifique.

Sur l'exercice 2003, l'association a souhaité mettre en place un régime d'indemnité de fin de carrière (IFC). Pour estimer le montant de l'engagement, l'étude actuarielle est réalisée à partir des paramètres sociaux et techniques suivants :

Paramètres économiques :

L'augmentation annuelle des salaires est de 1 % constant pour chaque catégorie socioprofessionnelle cadre et employé.

Le taux d'actualisation et de revalorisation annuelle est de 1,5 % inflation comprise.

Paramètres sociaux :

Le départ est prévu, sauf dérogation individuelle, à 67 ans pour chaque catégorie socioprofessionnelle cadre et employé.

Le taux de rotation retenu est de 1 % chaque catégorie socioprofessionnelle cadre et employé.

Le départ intervient à l'initiative du salarié.

Paramètres techniques :

La table de mortalité utilisée est la table réglementaire TG 05.

La méthode de calcul retenue est la méthode rétrospective prorata temporis.

L'association a souhaité que la gestion de cette indemnité de fin de carrière soit externalisée et assurée par une caisse de retraite.

Au 31/12/2017, le contrat présente un solde de 91 671 € soit une insuffisance de 100 326 €. Le versement provisionné de 2016 d'un montant de 5 000 € n'a pas été acquitté.

ANNEXE

Exercice du 01/01/2018 au 31/12/2018



	Dirigeants	Autres
Indemnités de départ à la retraite et indemnités pour personnel en activité	10 199	181

- INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES -

Produits et charges exceptionnels

Nature	Montant	imputé au compte
Produits exceptionnels		
- Taxe d'apprentissage	1 282	771300
- Avenir Bureautique/particip. résiliation	19 792	771800
- Produit s/ex antérieurs	10 884	772000
- Prix cessipn immobilisation	1 800	775200
- QP subv virée au résultat	1 550	777000
Total	35 308	
Charges exceptionnelles		
- Perte billetterie	2 396	671800
- Rex Rotary/frais résiliation	15 275	671800
- FDAJ erreur	80	671800
- Charges s/ex antérieurs	2 245	672000
- VNC immobilisations cédées/rebut	136	675200
Total	20 132	

Transferts de charges

Nature	Montant
Frais gestion/FDAJ	7 021
Refacturation/RIJ	170
Remboursement formation/Unifformation	7 176
Remboursement IJSS à recevoir	5 001
Refacturation ASP/Service civique	7 423
Remboursement Formation/Dijon	184
Refacturation Animations Dijon	5 993
Total	32 968

PROCOMPTA SAS
Commissaire aux comptes
Valparc - Ecole Valentin
BP 3058 - 25046 BESANCON CEDEX

RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES
EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2018

Aux Membres
de l'Association **CENTRE REGIONAL**
D'INFORMATION JEUNESSE B.F.C.
27 rue de la République
25000 BESANCON

RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES

Réunion de l'organe délibérant relative à l'approbation des comptes
de l'exercice clos le 31 décembre 2018

Aux Membres,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre association, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 612-6 du Code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission.

CONVENTIONS SOUMISES A L'APPROBATION DE L'ORGANE DELIBERANT :

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention passée au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'organe délibérant en application des dispositions de l'article L.612-5 du Code de commerce.

Fait à Besançon, le 28 mai 2019

Le Commissaire aux comptes
PROCOMPTA SAS
représentée par Olivier BRULPORT

